Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900781-20251211-DEL_2025_44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'HANVEC

Nombre de membres :		L'an deux mil vingt-cinq
En exercice	19	Le onze décembre à dix-huit heures trente minutes
Présents	12	le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance
Votants	19	publique, sous la présidence d'Yves CYRILLE, le Maire.
		Date de convocation : 5 décembre 2025

PRÉSENTS : Yves CYRILLE, Isabelle TANNE, Alain LE BORGNE, Gilbert KEROMNES, Marie-Françoise MARHIC, Marta L'HUILLIER, Jean-Christophe TOMAS, Jérôme DUBRAY, Betty CROGUENNOC, Thibaud LELOUP, Emma GUILLOU, Philippe ARNAUD (présent à compter de 18h43).
ABSENTS EXCUSÉS : Fabienne GRANDJEAN pouvoir donné à Marta L'HUILLIER, Jean-Luc FLOCH pouvoir donné à Marie-Françoise MARHIC, Damien ILY pouvoir donné à Isabelle TANNE, Mélanie THOMIN pouvoir donné à Gilbert KEROMNES, Stéphanie LE HIR pouvoir donné à Alain LE BORGNE, Olivier LE VOURCH pouvoir donné à Jérôme DUBRAY, Corinne CHARDOT pouvoir donné à Philippe ARNAUD.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Emma GUILLOU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEL 2025-44 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT COOPÉRATIF DE LA POLITIQUE EDUCATIVE LOCALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE DAOULAS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les communes du PAYS DE DAOULAS ont, depuis les années 2000, engagé une réflexion politique à l'échelle du bassin de vie. De nombreux dispositifs d'aides et d'accompagnement par la CAF ET la MSA se sont succédé.

Au 1er janvier 2022, les communes sont signataires d'un CONTRAT GLOBAL de TERRITOIRE auprès de la CAF du Finistère, du département du Finistère, de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas et chacune des communes du Pays de Daoulas, sur une durée de 4 ans.

L'objectif de cette démarche nationale est de développer une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Cette convention aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. Sont retranscrites pour le PAYS DE DAOULAS les actions mises en place antérieurement dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse.

La convention arrivant à terme (31 décembre 2025), il est proposé aux 9 communes signataires de réitérer leur engagement dans la démarche du PROJET ÉDUCATIF LOCAL et de signer cette convention pour bénéficier de l'accompagnement de la coordination, et des différents éléments qui la compose (BAFA, Bourse à projet...).

Il est proposé de signer une convention aux communes partenaires pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900781-20251211-DEL_2025_44-DE

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité membres présents ou représentés :

ARTICLE 1 : Approuve le partenariat pour le fonctionnement coopératif de la politique éducative locale sur le territoire du Pays de Daoulas

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et avenants éventuels.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

Le Maire,
Yves CYRILLE



La secrétaire de séance
Emma GUILLOU

